

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-20(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 20 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 6 juin 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA.

Messieurs Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 8 février 2017.

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 8 février 2017 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 8 FEVRIER 2017

16 h 00

CASDIS DU 8 FEVRIER 2017

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 13 décembre 2016
Rapport n°2	Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration du SDIS
Rapport n°3	Projet de service de l'établissement et adoption du nouvel organigramme
Rapport n°4	Emplois supérieurs de direction
Rapport n°5	Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A – filière SPP
Rapport n°6	Fin du détachement et intégration du médecin-chef – filière SPP
Rapport n°7	Création de postes – filière technique
Rapport n°8	Convention de mise à disposition d'un ingénieur territorial avec le SDIS des Hautes-Alpes
Rapport n°9	Modification du tableau des effectifs
Rapport n°10	Mise en œuvre de la protection fonctionnelle en faveur d'un sapeur-pompier volontaire victime de menaces
Rapport n°11	Avenant n°3 à la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours – Exercices 2015 à 2017
Rapport n°12	Conservatoire de la forêt méditerranéenne – Demande de subventions pour l'exercice 2017
Rapport n°13	Région Provence Alpes Côte d'Azur – Demande de subventions pour l'exercice 2017
Rapport n°14	Participation financière des communes et EPCI aux renforts sapeurs-pompiers volontaires saisonniers 2015-2016
Rapport n°15	Convention relative à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance de la plage et de la zone de baignade de la commune de Sainte Croix du Verdon
Rapport n°16	Participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence au plan intégré thématique (PITEM) ALCOTRA «RiskNat»
Rapport n°17	Programme Interreg Alcotra – Adhésion au projet RESCULT et demande de subventions européennes
Rapport n°18	Transfert en pleine propriété des bâtiments du CIS Seyne les Alpes
Rapport n°19	Convention de partenariat relative à la mise à disposition d'une piste d'entraînement à la conduite conclue entre le SDIS et la commune de Saint Etienne les Orgues
Communication	Compte-rendu de la délégation donnée au Président pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie
Communication	Liste annuelle des marchés conclus sur l'exercice 2016
Communication	Révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT).

Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI (jusqu'à 17 h 15), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Médecin de classe normale Florence BESSON, Médecin-chef adjoint du service de santé et de secours médical ;

Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers ;

Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non officiers ;

Assistaient également à la réunion :

Madame DUVAL, Directeur des services du cabinet de monsieur le préfet ;

Madame MONTAY, Directrice des finances et des affaires juridiques, représentant le directeur général des services du conseil départemental ;

Lieutenant-colonel Philippe SANSA, Directeur départemental adjoint du service départemental d'incendie et de secours.

Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

Lieutenant 1^{ère} classe Toufik REKIA, représentant les SPP officiers ;

Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers.

Etaient excusés :

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Monsieur le Préfet ;

Madame RÉNAUX, Payeuse départementale ;

Médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-chef du service de santé et de secours médical ;

Sergent-Chef Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non-officiers ;

Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président. Elle procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 13 décembre 2016

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration du SDIS

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que les nouvelles modalités de convocation et de transmission des rapports permettront de participer à la maîtrise des frais d'affranchissement du SDIS.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Projet de service du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT informe l'assemblée que la rédaction de ce projet de service, dossier majeur inscrit à l'ordre du jour, a permis de faire un point sur la situation de l'établissement et amène à une réflexion sur les actions à mettre en place en terme de politique de sécurité civile.

Il précise que ce rapport a été validé par les différentes instances paritaires et a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des personnels ainsi qu'aux élus membres des commissions organiques du SDIS.

Le Président cède ensuite la parole au Directeur départemental afin qu'il présente le projet de service du SDIS.

Le Lieutenant-colonel PIGNAUD informe l'assemblée que ce projet de service et le nouvel organigramme, élaborés après différentes études de l'existant basées sur l'examen des actes structurants du service, des entretiens avec l'ensemble des agents, des représentants des personnels et une visite des 42 CIS, seront actés par un arrêté conjoint du Président du CASDIS et du Préfet portant organisation du Corps départemental.

Le projet de service se décline en douze actions qui ont toutes leur importance, les trois premières étant primordiales pour mener à bien ce projet.

L'action numéro 1 réside dans la nécessité de placer l'humain au cœur du dispositif de gouvernance.

La fonction « direction » permettra de positionner au plus près du directeur et de son adjoint les personnels en charge du développement du volontariat, de la communication, de la gestion des instances et du contentieux.

La fonction « cœur de métier » connaîtra peu de changement, même s'il y a des améliorations à apporter à l'humain.

La fonction « support logistique » permettra des améliorations au bénéfice des CIS. Une convention entre le SDIS et l'union départementale devrait permettre le recours à d'anciens sapeurs-pompiers pour étoffer cette fonction.

La fonction « ressources humaines » sera renforcée car actuellement il y a seulement trois agents qui gèrent 1500 dossiers individuels ce qui entraîne des difficultés. Ce renfort sera possible grâce à un jeu de mobilité interne et de redistribution des missions.

La fonction « finances » sera également réorganisée. Actuellement il y a un agent en charge de la prospective financière placé sous l'autorité directe du directeur départemental alors que les personnels en charge de l'exécution budgétaire et des marchés publics sont rattachés au groupement des Ressources Humaines et Financières. Cela entraîne des difficultés en raison d'un manque de communication.

Le maillage territorial actuel comprenant trois groupements territoriaux et sept compagnies génère également des difficultés entre les CIS et la Direction. Le directeur départemental cite pour exemple le cas du commandant DEVAUX qui cumule les fonctions de chef de groupement, de compagnie et de centre de secours. Ce cumul fait que deux des trois fonctions sont plus ou moins mises de côté car, outre la charge de travail liée au management de l'unité opérationnelle, il y a aussi d'autres chefs de centre à encadrer.

Il sera donc nécessaire, lors de la révision du SDACR notamment, de repenser le maillage territorial et faire en sorte qu'il puisse coller à l'échelon administratif, en tenant compte également des nouvelles structures intercommunales et du redécoupage des arrondissements.

En ce qui concerne le dialogue social, le Lieutenant-colonel PIGNAUD affirme sa volonté de renforcer les échanges avec les membres de la CATSIS et du CCDSPV. Il estime que ces instances ne doivent pas être des chambres d'enregistrement mais être de véritables forces de proposition.

L'action n°2 vise à placer le volontariat au cœur du système. La disponibilité des SPV est sa préoccupation quotidienne car, sur les 42 centres qui assurent la couverture opérationnelle de près de 7000 km², seuls 20 à 22 centres bénéficient d'une réelle disponibilité. A ce jour, le SDIS a conclu 169 conventions de disponibilité avec les employeurs et il souhaite porter ce nombre à 400 pour l'exercice 2020.

Par ailleurs, le Corps départemental est composé d'environ 25 % d'effectifs féminins, soit davantage que la moyenne nationale. Il faut poursuivre en ce sens en ciblant des interlocuteurs privilégiés (magasins, parfumeries, etc...). Le SDIS mettra les femmes sapeurs-pompiers à l'honneur le 8 mars prochain, lors d'une soirée organisée en leur honneur à la salle communale de Château-Arnoux.

Le Lieutenant-colonel PIGNAUD souhaite également développer des actions de mécénat, communiquer avec les chambres des métiers et de commerce, les chefs d'entreprises. Deux agents à temps plein et un officier de SPV, affectés au service du développement du volontariat, seront en charge de ces missions.

Le Directeur départemental rappelle que les mesures de simplification, destinées à réduire la charge administrative des chefs de centres et à faciliter le quotidien des sapeurs-pompiers volontaires, seront poursuivies avec la mise en place de nouvelles applications, notamment en déployant les modules web des logiciels ressources humaines et formation.

L'action n°3 sera de lancer le chantier de réécriture du SDACR dès 2017 et de mettre en œuvre un processus de validation complet avant la signature de l'arrêté préfectoral correspondant.

Cela permettra d'une part de respecter les dispositions législatives et réglementaires, la loi NOTRe imposant une révision de ce document tous les 5 ans, et d'autre part d'avoir un état

des lieux objectifs de la nécessaire couverture des risques et d'intégrer le volet financier des couvertures, conformément aux préconisations de la Cours des comptes. La validation de ce document permettra de réécrire les règlements opérationnel et intérieur.

Le Président FIAERT souligne que ce document servira également de base à la mise en place de nouveaux modes de calcul des contributions des communes, EPCI et du Département au budget du SDIS. Il convient de faire un rééquilibrage dans la répartition des charges financières des différents contributeurs en associant les financements publics au service rendu.

Monsieur MARTELLINI estime qu'il y a une « quasi » urgence à procéder à ce rééquilibrage compte-tenu de la nouvelle carte intercommunale et à revoir la présence des élus au Conseil d'administration en fonction du poids financier des EPCI au budget du SDIS.

Le Président rappelle que le renouvellement du Conseil d'administration n'est pas prévu avant 2020 et que jusqu'à cette date la composition du CASDIS, soit 14 conseillers départementaux, 7 maires et un Président d'EPCI, demeure inchangée.

Le Directeur départemental présente la quatrième action du projet de service qui concerne l'adaptation de la chaîne de commandement aux stricts besoins opérationnels et réglementaires afin d'éviter la sur sollicitation des SPV en toute saison. Le retour d'expérience après deux ans de mise en œuvre de la Gestion Individuelle devrait permettre de redimensionner la chaîne de commandement (chefs de colonnes, chefs de groupes).

L'action n° 5 consistera à poursuivre la réduction du parc-roulant en développant l'acquisition d'engins polyvalents, tout en améliorant la couverture incendie départementale.

Les actions n° 6 et 7 viseront à sécuriser les actes administratifs car, lorsque l'on crée du droit, il est impératif que celui-ci soit bordé juridiquement et il faut être très rigoureux dans l'application des textes législatifs et réglementaires. Cela concerne notamment le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et d'utilisation des sapeurs-pompiers volontaires, du fait du risque de mise en cause de l'établissement en cas d'accident au regard de la directive européenne sur le temps de travail.

L'action n°8 concerne la réécriture de la convention financière qui lie le SDIS et le Département, la convention actuelle arrivant à terme en 2017. Le Lieutenant-Colonel PIGNAUD précise qu'un audit sera réalisé préalablement à la rédaction de cette convention, en collaboration avec les services du Département.

L'action n°9 permettra au SDIS de disposer des moyens financiers nécessaires au règlement des dépenses dans les délais légaux. Cela passera par un lissage du versement des contributions communales et du Département afin d'éviter le recours aux lignes de trésorerie et permettra le paiement des indemnités horaires des sapeurs-pompiers en début de mois.

Le Directeur départemental précise qu'en fin d'année plusieurs factures ont été réglées avec du retard en raison d'un manque de trésorerie ce qui aurait pu mettre les entreprises locales en difficulté.

L'action n°10, axée sur la mutualisation de certains achats avec le Département ou d'autres SDIS permettra de réaliser des économies. Plusieurs réunions ont déjà été organisées avec les services du Département et les services techniques des SDIS travaillent actuellement sur la réalisation de cahiers des charges communs pour certains véhicules. Le Lieutenant-

colonel PIGNAUD précise que la mutualisation a permis à certains SDIS de bénéficier de remise de l'ordre de 15 % sur les VSAV par exemple.

L'action n°11 consistera à réfléchir à de nouveaux modes de financement et notamment la participation du SDIS à plusieurs projets européens. Les missions du SDIS devront se poursuivre en partenariat avec les autres services compétents en étant attentif à ce qu'il n'y ait pas de transferts de charges qui s'opère vers le SDIS.

L'action n°12 consistera à programmer l'étude de faisabilité de création d'une plate-forme dédiée à la formation et à la logistique départementales. Il ne s'agira pas de créer un plateau technique mais un lieu d'accueil adapté aux formations et de développer la chaîne logistique au bénéfice des centres de secours (passage de la navette une fois par semaine sur l'ensemble des sites) afin de gagner en efficacité tout en diminuant les frais d'affranchissement.

Le Lieutenant-colonel PIGNAUD précise que la mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'un suivi semestriel qui sera présenté aux différentes instances de l'établissement public. La réorganisation se fera sur deux exercices.

L'effectif de sapeurs-pompiers professionnels sera constant dans l'attente de la réécriture du SDACR qui précisera les besoins en terme de recrutements ainsi que l'organisation à venir de la structure, au niveau du groupement ou de la compagnie sous le commandement d'un officier de SPP et d'un officier de SPV adjoint au chef de cette unité territoriale.

Le Lieutenant-colonel PIGNAUD présente ensuite les changements prévus au niveau du groupement technique et logistique. L'ingénieur en infrastructures, rattaché jusqu'à présent au directeur, sera placé sous la responsabilité directe du chef de groupement car il s'agit d'un domaine exclusivement technique. Le suivi du parc roulant sera désormais effectué par des agents techniques et non plus par des SPP. Ces agents auront en charge la maintenance de 1^{er} niveau et les actions curatives urgentes des véhicules. Une réflexion sur la mutualisation, à terme, de l'entretien des véhicules avec d'autres SDIS et le Conseil départemental est en cours.

Le Directeur départemental clos la présentation du nouvel organigramme et du projet de service en apportant des précisions sur le fonctionnement du service formation-sport qui sera désormais doté d'un responsable pédagogique et celui du CIS Manosque qui disposera d'un chef de garde, cette disposition étant obligatoire pour les centres de secours ayant un effectif à la garde supérieure à 10 personnes.

Monsieur MARTELLINI souligne l'importance du travail qui a été réalisé par le Lieutenant-colonel PIGNAUD sur une période très brève et qui résulte de la large phase de consultation engagée par le Directeur départemental auprès de chaque agent.

Monsieur LARTIGUE estime que les rapports d'étape qui seront présentés aux instances seront intéressants à analyser. Ces rapports permettront, notamment grâce à la réécriture du SDACR, de disposer d'éléments chiffrés précis nécessaires pour faire de la pédagogie à destination des élus.

Monsieur MARTELLINI salue le fait, sans mépris aucun pour les SPP, que les sapeurs-pompiers volontaires qui constituent la quasi-totalité du SDIS aient été associés à la réflexion sur le projet de service. Lui aussi souhaite que la charge administrative de ces personnels

puisse être allégée afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs missions de sapeurs-pompiers.

Au terme de ces différentes interventions le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Création de deux emplois fonctionnels de Directeur départemental et Directeur départemental adjoint

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il rappelle qu'il s'agit de prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires qui s'appliquent aux emplois supérieurs de direction des SPP, textes qui étaient en gestation depuis de nombreuses années.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Filière sapeurs-pompiers professionnels - transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Filière sapeurs-pompiers professionnels - fin de détachement et intégration du médecin-chef

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Filière technique - création de postes

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise qu'il s'agit de créer quatre postes d'adjoints techniques qui seront affectés au groupement technique et logistique pour effectuer les tâches évoquées par le Directeur départemental lors de la présentation du projet de service.

Monsieur MARTELLINI demande si ces créations de postes ont été budgétées.

Le Président précise que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

Le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Convention de mise à disposition d'un ingénieur territorial avec le SDIS 05

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Modification du tableau des effectifs

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Mise en œuvre de la protection fonctionnelle en faveur d'un sapeur-pompier volontaire victime de menaces

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur CASTEL s'interroge sur la nécessité de devoir prendre une délibération pour chaque demande de protection fonctionnelle.

Le Lieutenant-colonel PIGNAUD répond par l'affirmative. L'octroi de la protection fonctionnelle relève de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante et doit donner lieu à une délibération spécifique.

Le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Avenant n°3 de la convention pluriannuelle de services et de moyens entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Période 2015 à 2017

Monsieur DIGUET, Vice-Président, présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne. Demande de subvention pour l'exercice 2017

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Région Provence Alpes Côte d'Azur. Demande de subventions pour l'exercice 2017

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que la Région ne peut verser des subventions au SDIS que pour certaines formations seulement.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 : Participation financière des communes et EPCI aux renforts sapeurs-pompiers volontaires saisonniers 2015-2016

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que, suite à la délibération du 13 décembre 2016 qui fixait l'augmentation des contributions à 0,8 % conformément aux dispositions réglementaires, il s'agit de délibérer pour acter le montant de la quote-part des communes et EPCI qui disposent de postes de vacataires saisonniers supplémentaires.

En l'absence d'observations il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15 : Convention relative à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance de la plage et de la zone de baignade de la commune de Sainte-Croix du Verdon

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence au plan intégré thématique (PITEM) ALCOTRA « RiskNat »

Le Président FIAERT demande au Lieutenant-colonel SANSA de présenter l'architecture et les enjeux financiers du projet à l'assemblée.

Le Directeur départemental adjoint précise, qu'initialement, deux groupes étaient en concurrence et afin d'éviter l'exclusion de l'un ou l'autre, les responsables de deux entités ont décidé de fusionner pour participer conjointement à ce projet.

Le Conseil départemental aura la qualité de partenaire au niveau du consortium et le SDIS 04, délégataire du Département, se positionnera pour participer à trois actions dans le cadre de l'appel à projet.

Les objectifs attendus dans le cadre de ce PITEM sont de bénéficier de subventions européennes pour financer un centre de formation avec utilisation et formation des cadres sur simulateur de réalité virtuelle ainsi que la création d'une plateforme cartographique collaborative et l'acquisition des équipements connexes pour les postes de commandement mobiles du SDIS.

Au terme de cette intervention, le Président met le rapport aux voix et demande à l'assemblée de valider l'adhésion du SDIS au PITEM en qualité de délégataire du Conseil départemental.

En l'absence d'observations le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : PROGRAMME INTERREG ALCOTRA – Adhésion au projet RESCULT et demande de subventions européennes

A la demande du Président, le Lieutenant-colonel SANSA présente les principaux objectifs du projet RESCULT ainsi que le montant des subventions européennes attendu.

Il s'agira pour le SDIS de développer différents outils et bases de données, partagés avec les partenaires italiens du projet, afin de répertorier les sites abritant le patrimoine culturel pour avoir des actions adaptées et prioritaires sur ces structures en cas de sinistres majeurs.

L'incidence financière de ce projet est estimée, pour le SDIS, à environ 93 000 € pour un montant de fonds européens attendu de 69 000 €.

Après avoir entendu ces explications le Président demande à l'assemblée d'autoriser la participation du SDIS au projet RESCULT et de valider le plan de financement proposé.

En l'absence d'observations le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°18 : Transfert en pleine propriété des bâtiments du CIS Seyne les Alpes

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Convention de partenariat relative à la mise à disposition d'une piste d'entraînement à la conduite conclue entre le SDIS et la commune de Saint Etienne les Orgues

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°20 : Délégation pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations, il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Communications :

Délégation pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie

Le Président FIAERT présente cette communication qui n'entraîne aucune observation.

Liste annuelle des marchés publics de l'exercice 2016

Le Président FIAERT présente cette communication qui n'entraîne aucune observation.

Révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT demande au Lieutenant-colonel PIGNAUD de présenter cette communication qui détaille le processus de révision et de validation du SDACR.

L'Assemblée prend acte de son contenu sans soulever d'observations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président aborde les questions diverses.

Le Capitaine VALLOIS souhaite remercier le Président et les membres du CASDIS pour avoir validé le projet de service construit par le Directeur départemental, projet qui met en avant de nombreuses actions en faveur du volontariat.

Le Président cède ensuite la parole à madame le Directeur des services du cabinet. Elle rappelle que le Préfet souhaite qu'il y ait six exercices annuels de réalisés. Dans ce cadre, elle souligne que l'exercice « avalanches », organisé sur Praloup la semaine précédente, c'est déroulé dans d'excellentes conditions, en parfaite coordination entre les services du SDIS et de la gendarmerie.

Un exercice cadre « risque inondations » est programmé au mois de mars sur Castellane. Cet exercice portera sur l'évacuation de l'hôpital local et sera organisé conjointement avec les services du SDIS, de la gendarmerie et les ambulanciers.

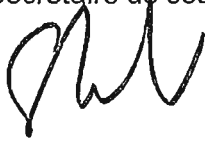
Au mois de juin, un autre exercice portant sur le risque « incendie » et l'évacuation d'un camping sera organisé sur Forcalquier.

Un exercice PPI est prévu en fin d'année ainsi qu'un exercice « tuerie de masse » qui sera réalisé au mois de novembre.

Madame le Directeur, suite à la tentative d'attentat intervenue le 3 février au Louvre, rappelle la nécessité d'être extrêmement vigilant car la menace terroriste est plus que jamais présente, avec un risque d'attentat et de sur-attentat élevé.

Au terme de cette intervention, le Président FIAERT lève la séance à 17 heures 35.

La Secrétaire de séance



Sophie BALASSE

Le Président du Conseil d'administration



Claude FIAERT

COMPTES RENDUS